

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL



JUMELAGES et RELATIONS PRIVILEGIEES

DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE
COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE FRANCOPHONIE
2018-2019. Groupe de travail Rencontres et Relations Internationales

« On ne peut aller bien loin dans la vie si l'on ne commence pas d'abord à faire quelque chose pour quelqu'un d'autre ». "Melvin JONES 1917

NOTE

Cette plaquette, fruit du travail de la Commission Nationale des Rencontres et des Relations Internationales 1990/ 1991, actualisée en 2001, 2011 et enfin en 2019, est un outil de réflexion et un guide pour aider les Clubs dans leur démarche de jumelage. Ce n'est en aucun cas une procédure.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PHASE EXPLORATOIRE ET DECISIONNELLE

- I. Quand ?
- II. Information préalable du Club
- III. Financement
- IV. Consultation du Club
- V. Recherche du Club jumeau
 - Les voies
 - Les critères de sélection : Critères relationnels, Critères sociologiques

PRÉPARATION DU JUMELAGE

- I. Prises de contacts
- II. Visites réciproques de préparation
- III. Principes fondamentaux du jumelage : Simplicité, Franchise, Langue, Frais

CÉRÉMONIE DE JUMELAGE

- I. La charte de jumelage
 - Texte
 - Intervenants
 - Présentation du document
 - Exemplaires et destinataires
- II. Déroulement de la cérémonie
 - Le lieu
 - Le moment
 - Les invités
 - L'ordonnancement
 - La presse
- III. La journée de Jumelage
 - Le repas officiel
 - La soirée
- IV. Le retour du Jumelage

VIE DU JUMELAGE

- I. Les rencontres
 - Entre les deux Clubs
 - Les rencontres individuelles
- II. L'information
- III. Les activités communes : Action sociale, Action culturelle, Jeunesse
- IV. Pérennité du jumelage : Comment l'assurer? Déclin et mort d'un jumelage

JUMELAGES MULTIPLES

JUMELAGE DE DISTRICTS

RELATIONS PRIVILÉGIÉES

- I. Définition
- II. Information
- III. Consultation du club
 - Formalité
 - La recherche du club avec lequel sont souhaitées ces relations

CONCLUSION

EN GUISE DE PROLOGUE

Un des objectifs prioritaires du Lions Club International est:

LA CREATION ET L'ENCOURAGEMENT D'UN ESPRIT DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES DU MONDE.

Fidèles à cet engagement les Lions Clubs de France ont, depuis leur création en 1948, consacré une part importante de leurs efforts à améliorer les relations internationales. A cet égard, une de leurs principales actions est l'établissement de relations privilégiées avec des Clubs d'autres pays du monde, relations qui peuvent, pour ceux qui le désirent, se concrétiser par un jumelage.

Acte de foi et de volonté fondé sur un accord mutuel entre les Clubs de pays différents, ces relations permettent de dépasser les notions étroites de citoyenneté ou d'appartenance à une communauté.

La réussite d'un jumelage est pour les deux clubs qui s'y engagent une source d'amitié, d'enrichissement culturel et de joies partagées.

Or l'expérience montre que ce n'est pas toujours facile: il y a des erreurs à ne pas commettre, des règles simples mais essentielles à respecter.

Le but de ce document est de faire mieux connaître ces règles, de proposer une méthode qui a fait ses preuves, de prodiguer des conseils, volontairement détaillés.

Aider les clubs à réussir leur jumelage, tel est notre objectif !

INTRODUCTION

Parmi les objectifs du Lionisme, portés symboliquement au nombre de sept dans leur rédaction récente, deux concernent nos rapports avec les autres nations.

« Créer et entretenir dans le monde un climat de tolérance et d'entente ».

« Unir les membres du Lions International par des liens d'amitié fraternelle et de compréhension mutuelle ».

Le premier objectif, certes exaltant, peut paraître très lointain et même tout à fait utopique.

Comment l'atteindre si l'on ne se fonde pas sur une réalité concrète, à notre portée?

Cette réalité ce sont les liens d'amitié, de compréhension mutuelle, tissés entre des hommes et des femmes ouverts sur la vie de la Cité, participant aux actions de leur communauté et qui partagent un même idéal.

A travers le réseau qui unit les Clubs du monde entier, les idées généreuses et humanitaires des Lions se propageront chez tous les peuples.

Ainsi le jumelage s'impose à l'esprit comme un vecteur essentiel de notre idéal humaniste.

Beaucoup de clubs de notre District multiple sont jumelés, mais ils ne sont pas assez nombreux.

C'est à l'attention de ceux qui ne le sont pas encore que ce document, qui n'est ni parfait ni exhaustif, est édité, afin de les aider au mieux dans leur démarche de jumelage.

PHASE EXPLORATOIRE ET DÉCISIONNELLE

Un jumelage ne résulte pas, d'une unique volonté. C'est une décision importante par ses engagements et ses conséquences et qui doit donc être réfléchie.

I. QUAND ?

Quand un club peut-il se lancer dans cette voie ?

Un jumelage peut se décider à tout moment de la vie d'un Club, à partir du moment où tous les membres le souhaitent.

S'il se décide au début de la vie du Club, cela concrétisera l'image internationale que les membres ont reçue du LCI et les stimulera pour partager avec un autre Club leurs premiers pas.

Un jumelage peut-être aussi l'occasion unique pour un club engourdi dans la routine et replié sur sa vie interne, certes pleine d'amitié, mais sans ouverture, de renouer avec les objectifs du Lionisme et de reprendre une place pleine et entière dans le mouvement.

II. INFORMATION PRÉALABLE DU CLUB

La première phase est celle de l'information et de la réflexion du club. Il est bien évident qu'il faut un élément moteur qui entraînera le mouvement. Ce peut être le Président, s'il a une fibre internationale, ou un membre, porté vers les Relations Internationales, par goût, par sa profession, par ses hobbies, qui proposera la réalisation d'un jumelage.

L'ensemble du Club devra adhérer et partager ce projet avant d'entamer la phase exploratoire, menée par une « Commission Jumelage » : par exemple, recueillir auprès des clubs proches déjà jumelés le fruit de leur expérience, s'informer, le cas échéant, auprès des autorités locales afin de "coller" éventuellement à un jumelage préexistant, se rapprocher du délégué RRI du District.

Les informations recueillies devront porter sur tous les aspects du jumelage et permettre d'en envisager les conséquences, notamment:

- . Engagement de donner au Club une dimension internationale permanente
- . Implications matérielles et morales
- . Choix de la nationalité du Club jumeau

III. FINANCEMENT

Au nombre des implications matérielles et morales, une place particulière doit être faite au financement des frais inhérents au jumelage et à son fonctionnement.

C'est un problème que le club peut résoudre assez simplement avec le consensus de tous.

Par exemple, une part de la cotisation peut être réservée au budget « Jumelage » afin que tous les membres participent financièrement, même s'ils ne participent pas forcément physiquement à toutes les manifestations.

Cette "cotisation jumelage" (budget de fonctionnement) pourrait servir principalement à couvrir les frais de fonctionnement inhérents au jumelage.

Une dotation aux œuvres sociales commune aux deux Clubs peut être décidée et serait alors prélevée sur le budget œuvres sociales du Club.

D'autres modalités peuvent être imaginées, mais quoi qu'il en soit, il est impératif que la question du financement soit soumise au club avant la mise en œuvre du projet de jumelage.

IV. CONSULTATION DU CLUB

La phase d'information considérée comme achevée, il faut consulter le club sur les points primordiaux:

- Le principe même du jumelage

- La nationalité du partenaire dont le choix dépendra bien souvent de considérations subjectives, affectives, linguistiques ou géographiques.
- L'approbation des modalités de financement.

Il ne faut parvenir au stade de la prise de décision qu'après s'être assuré qu'il existe réellement chez tous les membres du club, une ouverture d'esprit et un sens de l'hospitalité tels qu'ils prennent plaisir à des contacts dépassant les barrières du Club, de la Zone, du District et de la Nation.

Sur le plan formel, afin de donner plus de solennité à l'engagement, il est possible qu'il soit pris en Assemblée Générale Extraordinaire.

V. RECHERCHE DU CLUB JUMEAU

L'instruction préliminaire du dossier est achevée, la phase active commence. En pratique, il est bien rare qu'à ce stade, des jalons n'aient pas été plantés.

- *Plusieurs voies s'offrent:*

- . Relations personnelles de certains membres du club
- . Contacts par l'intermédiaire de jumelages déjà existants, de clubs amis
- . Offres recueillies auprès du District Multiple ou du délégué de District RRI
- . Rencontres Internationales : FORUM EUROPEEN ou CONVENTION INTERNATIONALE
- . Alignement sur le jumelage de la collectivité territoriale siège du club : c'est certes une facilité lorsqu'il existe un Lions Club dans la localité, s'il est libre et qu'il y a adéquation avec le choix de principe du Club, à condition enfin qu'un tel jumelage ne provoque pas de confusion d'ordre politique.
- . Inscription sur la base de données du site lionsclubs.org

- *Les critères de sélection*

Le choix judicieux du partenaire est un élément capital pour la réussite du jumelage, aussi ne faudra-t-il négliger aucun des aspects relationnels pour éviter tout échec qui pourrait nuire à la cohésion et la vie du Club.

Les critères sont nombreux mais peuvent se classer en deux catégories: les critères relationnels et les critères sociologiques.

1. Critères relationnels

Il s'agit de tous les éléments propres à favoriser la régularité, la chaleur, la pérennité des contacts.

- *Critère géographique*

L'éloignement, les longues distances à parcourir pour se rendre des visites réciproques, facteurs de coût élevé des déplacements, sont un obstacle majeur à la survie du jumelage et de telles unions conclues dans l'enthousiasme ont pu se diluer pour cette raison: il aurait alors été préférable d'établir des "Relations Privilégiées". Elles sont moins contraignantes.

On constate une tendance dominante à établir des jumelages avec un club du pays de la frontière la plus proche: le Nord se tournera vers la Belgique ou les Pays-Bas, l'Est vers l'Allemagne, le Sud-est vers l'Italie, l'Ouest vers la Grande-Bretagne ou l'Irlande, le Sud-ouest vers la Péninsule Ibérique.

- *Critère linguistique*

Si l'on craint que la langue ne soit un obstacle au fonctionnement harmonieux du jumelage, on peut se tourner vers un pays francophone, ou une région francophone en Europe tels que le Luxembourg, la Belgique et la Suisse Romande, le Val d'Aoste.

Pour les pays francophones lointains la préférence ira aux "Relations Privilégiées" et ce pour des raisons de distance et de coût. Le français est connu pour son manque de disposition pour les langues bien que pratiquement tous, à notre époque, aient bénéficié au moins d'une initiation, généralement à l'anglais.

La langue ne doit pas être une barrière, mais au contraire un facteur d'enrichissement culturel.

Ceci peut également être l'occasion d'envisager des échanges pour les enfants ou petits-enfants qui pourront parfaire leurs connaissances linguistiques.

- *Critère affectif*

Les drames vécus par notre monde et particulièrement par notre Europe depuis le début du 20^{ème} siècle ont incontestablement laissé des cicatrices douloureuses et il arrivera que dans un Club l'un des membres garde une blessure ou une rancœur liée au pays retenu par le club.

Il faudra l'aider à avoir le courage et l'amitié de vivre pleinement son Lionisme par une victoire sur lui-même.

- *Critère touristique*

Le caractère touristique ou non de la région élue ne doit évidemment pas être le critère déterminant du choix, mais c'est un facteur qui ne peut être négligé, l'agrément du déplacement jouant un rôle dans la fréquentation et l'assiduité des membres du club aux manifestations du jumelage.

2. Critères sociologiques

Pour que le jumelage projeté ait des chances de réussite et de longévité il est nécessaire que les deux clubs présentent un maximum d'analogies.

- *de cadre de vie :*

L'importance de la ville ou de l'agglomération dans laquelle le club a recruté ses membres n'est pas étrangère à leur mode de vie et à leur comportement d'ensemble, il faudra donc rechercher une certaine parité à ce niveau.

- *de niveau socioprofessionnel :*

Si la règle est celle de la diversité et veut qu'au sein d'un club une profession ne soit représentée que par deux membres, il est néanmoins indispensable qu'il existe une certaine correspondance entre sa composition et celle du club partenaire. En effet, de cette harmonisation, qu'on le veuille ou non, dépendront dans une certaine mesure les conditions économiques de la pratique du jumelage, sachant bien qu'il existe en Europe ou ailleurs dans le monde, des disparités importantes entre les niveaux de vie de professions identiques.

- *de données démographiques et de références lions :*

Il est tout d'abord recommandé que les effectifs des clubs soient voisins et ce pour des raisons évidentes d'équilibre dans les échanges, dans les potentialités et dans les charges.

Il est bon aussi que leur ancienneté soit de même ordre, que leur expérience de la vie associative et du Lionisme ait atteint le même niveau, ce qui permettra une meilleure approche des relations et des difficultés inhérentes au jumelage. Mais ceci n'est pas primordial.

PREPARATION DU JUMELAGE

I. PRISES DE CONTACT

Les critères pour un choix judicieux une fois définis, il faut rechercher le partenaire qui, partage les mêmes aspirations, réunit le maximum des conditions énoncées.

Sans doute plusieurs voies seront-elles explorées, mais la prise de contact avec chacun des prospects ne peut que revêtir la forme d'une lettre d'intention à laquelle sera jointe la liste des membres du club et une présentation succincte de celui-ci : organisation, manifestations, actions....

Les membres pourront aussi se présenter individuellement.

Il est en effet constant que la vigueur et la solidité d'un jumelage s'appuieront sur l'amitié qui naîtra entre des familles, le prolongeant par des rapports personnels.

Cette lettre demandera la réciprocité d'information en cas de réponse favorable à la poursuite des contacts.

II. VISITES RECIPROQUES DE PREPARATION

Après cet échange de lettres et un nouvel examen portant sur les caractéristiques du club pressenti, les Présidents et/ou le membre « fil rouge » en charge de la Commission Jumelage, prendront un contact direct afin de fixer les dates de visite de délégations dont la mission sera de parfaire leur connaissance du Club, de s'assurer de la convergence de leurs objectifs et de définir les principes fondamentaux du jumelage. Cette procédure peut être réitérée, si nécessaire.

III. PRINCIPES FONDAMENTAUX DU JUMELAGE

Compte tenu de l'annualité des fonctions « lionistiques », il est important de créer, de part et d'autre, un comité de jumelage permanent dont le rôle est d'assurer sa pérennité. Les Présidents sont membres de droit pendant la durée de leur mandat.

Lors des rencontres des délégations, une tâche essentielle sera de définir une fois pour toutes, afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté, les principes de base qui régiront les rapports entre les deux clubs.

- *La simplicité*

Un jumelage n'est pas un prétexte à mondanités ni une source de satisfactions touristiques. Un jumelage doit créer des liens d'amitié entre lions de pays différents et ainsi concourir à la compréhension internationale. Il s'agit donc de recevoir le club partenaire agréablement, chaleureusement mais simplement, en veillant à ce qu'il ne soit pas gêné lorsqu'il rendra l'invitation.

En effet, le facteur coût ne doit pas être sous-estimé car il peut écarter certains membres des manifestations et des rencontres, alors que le but recherché est la participation effective de tous.

Dans cet esprit, l'échange de cadeaux de prix est à proscrire. C'est la délicatesse du geste, symbole d'amitié qui importe.

- *La franchise*

Un malentendu possible doit être immédiatement et franchement réglé, une difficulté doit recevoir une solution rapide.

- *La langue*

Les membres de chaque club, par le fait même du jumelage, s'efforcent de s'initier à la langue du partenaire afin de pouvoir communiquer.

Cependant il faudra veiller dans les cérémonies officielles à assurer une traduction simultanée, et dans la composition des tables ou en cas d'accueil dans les familles, à ce que la conversation soit rendue possible par la connaissance de l'autre langue ou d'une langue commune, par au moins un ou deux participants de chaque club.

La courtoisie suggère de s'exprimer, dans la mesure du possible, dans la langue de celui qui reçoit, ce qui est en outre un excellent exercice. Les hôtes y seront sensibles, pardonneront et corrigeront bien volontiers les fautes.

Il serait bon qu'il en soit de même pour les échanges épistolaires : écrire dans la langue du destinataire est l'idéal. Mais, pour que ce principe ne soit pas un obstacle qui freine les échanges de courrier, il est préférable d'écrire dans sa propre langue que pas du tout.

- *Les frais*

La réalisation et la pratique d'un jumelage engendrent des frais liés aux visites alternatives. Leur prise en charge doit être déterminée dès les premières rencontres entre les délégations.

Un bon principe pourrait être le suivant, chaque club décidant en fonction de ses propres impératifs:

Le club visiteur assume ses frais de transport et ses frais de logement à l'hôtel.

Le club invitant supporte les frais de la visite qu'il l'a organisée : les déplacements sur place, frais de visite(s) ou de spectacle(s). Et principalement le coût des repas.

CEREMONIE DU JUMELAGE

Il est de règle que ce soit le club initiateur qui l'organise à son siège, mais il est également de coutume qu'une cérémonie de "retour" se déroule à celui du club jumeau.

I. LA CHARTE DE JUMELAGE

Le jumelage est constaté par la remise officielle aux Gouverneurs des Districts concernés d'une Charte de jumelage. La rédaction et la présentation de cette dernière devront faire l'objet du plus grand soin.

Il appartient au Comité de jumelage d'en assurer la préparation et la réalisation.

- *Le texte*

IL EST LIBRE, mais devra s'affranchir de la banalité, et s'articuler logiquement, par exemple :

. Considérations générales (buts et objectifs internationaux du Lionisme)

. Réflexion commune des deux Clubs

. Engagement réciproque et finalité du jumelage

. Indication de la date et du lieu, des signataires et des intervenants à l'acte.

Lorsque le club partenaire n'est pas francophone, le texte devra être bilingue.

La traduction devra être faite avec la plus grande précision par une personne compétente, puis soumise avec le texte initial, au club jumeau (voir modèle en annexe).

- *Les intervenants*

Les signataires prenant l'engagement solennel au nom des deux clubs sont les Présidents en exercice.

Les intervenants peuvent appartenir au Lionisme ou lui être extérieurs:

. Les Gouverneurs des Districts des deux Clubs, assistés de leurs délégués de District à la Commission des RRI.

. Eventuellement des personnalités représentatives de la collectivité territoriale qui apporte son soutien à l'action du Club invitant et lui manifeste son intérêt par son aide à la réalisation de la manifestation en l'accueillant en ses locaux.

Il peut s'agir du Maire de la Commune, et/ou du Président du Conseil Général, qui seront sensibles à ce geste de courtoisie. Le Consul du pays auquel appartient le Club jumeau peut aussi être invité à intervenir à la signature.

- *La présentation du document*

La Charte de jumelage devant figurer en bonne place au siège du club, il est bon que son aspect artistique soit particulièrement soigné : papier, caractères, impression, illustration.

L'intervention d'un maquettiste peut être éventuellement sollicitée.

- *Le nombre d'exemplaires*

- Les originaux : un par signataire et par intervenant.

- Les copies: il est souhaitable que chaque membre des clubs jumeaux puisse conserver un souvenir de cette cérémonie mémorable et que les clubs concernés disposent d'une réserve leur permettant d'en remettre un exemplaire aux nouveaux membres à venir.

II. LE DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Il est recommandé d'associer le Chef du Protocole de District à l'ordonnancement de la cérémonie.

- *Le lieu*

Dans la mesure du possible, le Club recevant doit affirmer ses liens et son intégration à la Cité et pourra solliciter d'une des organisations territoriales, l'utilisation de leurs bâtiments officiels. Mais le siège social du Club peut également être considéré.

- *Le moment*

Un week-end est fortement recommandé de manière à accommoder un maximum de personnes.

- *Les invités*

Outre les membres des deux Clubs, et éventuellement des membres de leurs familles, cette cérémonie doit réunir la grande famille du Lionisme : les Gouverneurs des deux Districts concernés, leurs Chefs du Protocole, les Présidents de Région et de Zone concernés, les Délégués de District RRI, les délégations des clubs de la Zone, celles des clubs parrains ou filleuls.

Lorsque la cérémonie se déroule sous le patronage du Maire de la commune, ses adjoints et les membres de son Conseil seront invités.

- *L'ordonnancement*

La cérémonie, occasion privilégiée d'exprimer et de valoriser l'éthique Lions, sera caractérisée par une succession d'allocutions : il est impératif de ne pas laisser l'assistance par de longues interventions.

Quelques minutes d'un texte concis et bien élaboré suffiront à faire passer le message.

En cas de jumelage avec un Club non francophone, la traduction doit être simultanée.

Un certain ordre doit être respecté dans les prises de parole, par exemple:

. Le Président du Club recevant

. Le Président du Club jumeau

. Lecture de la Charte par le Président du Club recevant

. Lecture de la Charte par le Président du Club jumeau.

Signature de la Charte par les Présidents de Clubs et les "témoins".

Allocution de l'autorité accueillant le jumelage, bien souvent le Maire, ce qui pourra éventuellement donner lieu à la remise de la médaille de la Ville et ou de diplômes de citoyen d'honneur.

En contrepartie, cette autorité recevra les fanions des clubs et des souvenirs.

La cérémonie sera close par le discours des Gouverneurs des Districts concernés, dont le protocole veut qu'ils soient les derniers à prendre la parole.

Un vin d'honneur terminera la partie officielle.

- *La presse*

Le Responsable de la Communication du Club aura pris, bien à l'avance, les contacts nécessaires avec les représentants locaux de la presse régionale afin de s'assurer de leur présence. Un jumelage, gage de relations internationales suivies est un événement suffisamment important pour intéresser les lecteurs.

C'est, en outre, une opportunité de faire parler du Lionisme, en dehors des différentes manifestations caritatives auxquelles le Club participe.

III. LA JOURNÉE DU JUMELAGE

- *Le repas officiel*

La cérémonie est généralement suivie d'un repas, qualifié d'officiel qui devra donc, malgré les habitudes de simplicité qui seront la règle dans la pratique du jumelage, avoir un certain caractère de solennité. Il faudra cependant se garder de tout faste démesuré.

La table d'honneur réunira les officiels du Lionisme et les personnalités qui ont accueilli la cérémonie, en ayant soin d'alterner les nationalités, et de permettre les conversations entre voisins de table par la pratique et la compréhension communes de l'une des langues. Ces observations sont évidemment valables pour la préparation des autres tables.

- *La soirée*

Si la saison et l'environnement l'autorisent, la soirée pourra être plus décontractée et permettre la détente dans l'amitié. Elle pourrait ainsi être organisée dans un cadre champêtre et dans une atmosphère bon enfant. Tout est question des ressources et des opportunités offertes par la région et chaque club peut avoir une idée originale.

L'accueil dans les familles, lorsqu'il est possible, est très important également : les liens d'amitié des jumeaux se renforceront au cours d'un repas au domicile du Lion qui reçoit.

IV. LE RETOUR DU JUMELAGE

Il est d'usage qu'une seconde cérémonie officielle se déroule selon le même rituel au siège du Club jumeau : elle a lieu généralement dans les quelques mois qui suivent la première.

VIE DU JUMELAGE

Les cérémonies du jumelage passées, ce contrat de bonne volonté lions ne doit pas se limiter à la signature d'un "papier" qui aura été prétexte à quelques rencontres agréables.

Il est indispensable que des rencontres régulières entre les Clubs soient instituées, que des rencontres privées entre des membres aient lieu au gré des affinités et des opportunités, que des échanges de toute nature se produisent, que des actions culturelles ou sociales communes soient lancées et qu'elles perdurent. Les échanges entre enfants étudiants sont également recommandés et permettront aux familles d'échange de tisser des liens plus intimes et donc plus solides et durables.

I. LES RENCONTRES

La rencontre est très certainement le contexte dans lequel la communication peut le mieux s'établir.

C'est pourquoi il est indispensable, pour que le jumelage vive, se développe et atteigne sa finalité, que les membres des deux clubs jumeaux et leurs familles se rencontrent régulièrement.

- *Entre les deux clubs*

Lors de l'établissement des bases du jumelage, les deux Clubs devront bien prévoir la régularité de leurs rencontres, à savoir au moins une fois par an. Cette rencontre aura lieu un week-end, alternativement dans l'un ou l'autre Club. Une rencontre dans un autre site, présentant un intérêt pour les deux Clubs (culturel, géographique...) peut aussi être envisagée.

Un accueil dans les familles et une réception simple et amicale peuvent être programmés pour le vendredi soir si cela ne crée aucune contrainte particulière et fait plaisir à tous (ne pas oublier un petit cadeau).

En fait, une seule journée entière est assurée: le samedi. Ce sera aussi l'occasion de partager sur différents sujets : les éventuelles difficultés qui auraient pu surgir dans le fonctionnement du jumelage et leur solution, le compte-rendu de leur activité respective, les projets d'actions communes, les grands sujets proposés à la réflexion des Lions. Tous les membres sont les bienvenus dans ces discussions de manière à assurer une continuité dans la connaissance du jumelage.

L'activité essentielle sera consacrée à une meilleure connaissance du pays du Club jumeau, grâce à des visites touristiques ou culturelles, autant d'occasions de communiquer et de s'informer.

- *Les rencontres individuelles*

Les contacts entre membres de Clubs jumelés ne se limitent pas nécessairement aux réunions annuelles alternées qui conservent un côté formel, mais ils peuvent s'étendre à des visites individuelles, mettant à profit un déplacement professionnel ou un voyage d'agrément pour saluer un ami du Club jumeau.

Un jumelage ne deviendra chaleureux, efficace et durable, que par l'établissement de liens personnels et de relations d'amitié individuelles entre membres des deux Clubs. Ils seront l'occasion de vacances prises en commun ou de voyages effectués ensemble, de séjours d'enfants dans l'autre famille.

II. L'INFORMATION

En dehors des rencontres régulières entre les deux clubs, ceux-ci ne doivent pas se laisser sans information réciproque sur leur vie et leurs activités. Une correspondance doit être entretenue par le Secrétaire ou le responsable de la Commission Jumelage, qui ne manquera pas d'adresser le bulletin du de faire parler du Lionisme Club, des photographies

prises à l'occasion d'événements, le journal du District et fera part des événements heureux ou malheureux concernant le Club ou ses membres: intronisations, décès, mariages, etc.

III. LES ACTIVITÉS COMMUNES

Instaurer des liens d'amitié entre des Lions de pays différents, c'est bien mais insuffisant: pour remplir pleinement son objet, un jumelage doit être ouvert sur autrui et s'étendre à des actions présentant un intérêt pour la Cité, pour la communauté.

- *Action sociale*

Un Club peut participer à l'action sociale de son Club jumeau en coopérant financièrement à la réalisation d'une des œuvres, ou en la complétant par un apport distinct. Ou encore, les deux Clubs peuvent s'associer pour une œuvre commune dont le bénéficiaire serait un pays tiers.

- *Action culturelle*

Les Clubs jumelés peuvent également envisager des actions culturelles communes, comme le soutien à un jeune artiste, la participation à un concours littéraire....

- *Jeunesse*

L'échange d'enfants de membres du Club est déjà une ouverture mais en élargir le bénéfice est une contribution essentielle à l'instauration d'une meilleure compréhension entre les peuples.

Ces échanges peuvent se pratiquer pendant les vacances, être individuels ou collectifs. Ils peuvent également prendre la forme d'échanges de classes ou de fractions de classe, de lycées ou collèges, pendant la période scolaire.

Cette dernière action nécessite l'accord des autorités universitaires lorsqu'il s'agit d'un Etablissement public, ce qui passe par un bon impact du Club sur le milieu enseignant: la présence d'un proviseur ou d'un principal parmi les membres du Club favorisera particulièrement ce genre de projet.

Les échanges de classes sont très bénéfiques et permettent de faire connaître à un plus grand nombre, le vrai visage du Lionisme.

Les Clubs jumeaux peuvent certainement trouver des idées originales leur permettant de mener des activités communes en dehors des grandes lignes ci-dessus énoncées.

IV. PÉRENNITÉ DU JUMELAGE

- *Comment l'assurer ?*

Pour qu'il soit vivant, le jumelage ne doit pas rester l'affaire d'un Président, d'une Commission, ou des officiels du Club, mais il impliquera tous les membres des deux Clubs.

Ainsi le changement annuel de Président ne doit pas être une cassure dans le jumelage, le témoin doit être passé dans la foulée. Pour cela une commission composée au minimum du bureau en exercice et du futur bureau, devra être étoffée d'autres membres, par exemple un membre responsable de la Commission jumelage qui reste le même d'une année sur l'autre, jusqu'à ce qu'il souhaite passer le témoin. Il ou elle est le « fil rouge » du jumelage. Ce membre sera responsable des relations et de l'organisation des rencontres.

Il faut également veiller à l'intégration au jumelage des nouveaux membres, ce qui sera indispensable pour le renouvellement des "locomotives".

Enfin, il faut rappeler fortement que des activités soutenues et diversifiées pratiquées dans le cadre du jumelage sont le meilleur gage de sa pérennité.

- *Déclin et mort d'un jumelage*

En dépit de tous les efforts déployés, une telle éventualité ne peut être écartée, pour diverses raisons :

. Des événements graves, internes à l'un des Clubs, sont susceptibles de lui faire perdre - provisoirement ou définitivement - tout intérêt pour le jumelage.

. Les deux Clubs se sont avérés incapables de franchir le stade formel et de passer à celui de la pratique une fois les festivités terminées.

. Les équipes qui ont créé le jumelage n'ont pas reçu de relève.

Si la situation est telle qu'elle ne puisse être rattrapée, mieux vaut envisager la rupture des liens que de les laisser subsister sur le papier, ce qui serait source d'ambiguïté.

Pour officialiser la fin d'un jumelage, le club concerné doit adresser un courrier au Gouverneur de son District, avec une copie au District Multiple, ainsi qu'au Club jumeau. La mention de jumelage devra alors être supprimée de l'annuaire du District Multiple.

JUMELAGES MULTIPLES

Un Club peut éprouver le besoin de conclure un deuxième jumelage, parce que son ouverture vers le monde est grande ou être sollicité par un Club étranger.

Les deux jumelages peuvent demeurer des liens bilatéraux distincts, ou bien, le nouveau Club jumeau pourra être associé à des liens tripartites.

Les rencontres annuelles peuvent alors avoir lieu à tour de rôle dans chacun des trois pays.

A noter que, même s'ils sont très rares, il existe des jumelages associant quatre clubs, et que certains ont franchi le quart de siècle et conservent la même vigueur ...

JUMELAGE DE DISTRICTS

Le jumelage de deux Districts présente un intérêt certain et peut favoriser:

. L'instauration de liens entre les Lions des Districts renforçant ceux qui résultent des jumelages interclubs déjà existants.

. La collaboration pour mener à bien une action de grande envergure (camp de jeunes, œuvres sociales dans le tiers monde, etc.).

. Surtout le développement des jumelages entre les Clubs.

RELATIONS PRIVILEGIEES

I. DEFINITION

C'est, comme leur nom l'indique, l'établissement par deux Clubs de relations préférentielles, mais avant toute chose, l'amitié en sera toujours le ciment indispensable.

Deux Clubs peuvent en effet, décider de n'avoir que des « Relations Privilégiées ». C'est le cas en particulier avec des Clubs éloignés (Afrique, Amérique, Asie).

De telles relations se justifient parfaitement par l'assistance humanitaire qu'un Club peut apporter à l'autre dans un pays où les problèmes sociaux ou économiques sont particulièrement aigus.

Ces relations peuvent prendre différentes formes :

. Relations personnelles entre les membres.

. Association de l'autre Club aux manifestations de son propre Club.

. Possible rencontre entre les Clubs, éventuellement une fois par an.

. Association, s'il y a lieu, de l'autre Club, à des activités humanitaires à caractère International.

II. INFORMATION

C'est la première étape, une des plus importantes.

Le Club envisageant de créer des « Relations Privilégiées » aura intérêt à désigner, parmi ses membres les plus motivés, celui qui sera chargé de recueillir, à l'extérieur du Club, le maximum d'informations et de les diffuser oralement ou par le canal du bulletin du club. Le Délégué des Relations Internationales du District sera mis à contribution.

Le Club se renseignera sur les « Relations Privilégiées » existant dans le District. Il peut consulter l'annuaire international auprès du Délégué des R.R.I. de son District ou du Président de son Club.

Un échange de vues pourra avoir lieu avec les responsables des «Relations Privilégiées» des autres Clubs de la Zone ou des Zones voisines et aussi avec ceux qui ont établi et vivent des Relations Internationales.

Une soirée d'information sera organisée dans le but de parfaire ces informations et de s'assurer d'une part, qu'elles ont été assimilées, et d'autre part, que l'accueil du Club est, à priori, favorable au projet.

Le délégué de District au R.R.I. participera à cette soirée afin d'apporter l'expérience recueillie auprès des autres Clubs du District.

III. LA CONSULTATION DU CLUB

Il convient de se reporter au § *phase exploratoire et décisionnelle p.4*

- *Formalité*

C'est la décision que prendra le Conseil d'Administration du Club pour lancer l'opération. Aucune autre formalité n'est requise à cet effet.

- *La recherche du Club avec lequel nous souhaitons des relations.*

CONCLUSION

Le jumelage est une entreprise exaltante : jeter un pont entre deux Nations.

Il permet au Club d'atteindre le statut international souhaité et de contribuer à la compréhension entre les peuples du monde.

Cette entreprise est, de ce fait, trop importante pour être lancée sans avoir été suffisamment préparée.

Cet opuscule n'a pas l'ambition de proposer des recettes infaillibles pour réussir un jumelage, mais simplement, en communiquant les fruits de l'expérience, de donner toutes les chances de réussite afin d'honorer notre devise: "**NOUS SERVONS**".